



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QU' :**

une assemblée de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de **règlement numéro 388-2015** aura lieu le **mardi 10 mars 2015 à 19 h 30** à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 388-2015 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 février 2015.

Le **règlement numéro 388-2015** a pour but de modifier la réglementation d'urbanisme de la ville de Notre-Dame-des-Prairies afin d'y ajouter une dérogation en zone inondable, soit l'aménagement d'une chambre électrique et des travaux d'éclairage au parc des Champs-Élysées, sur le lot 4 925 583.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC.

**Donné à Joliette ce 16<sup>e</sup> jour de février deux mille quinze.**

---

Gilles Malouin, directeur général et secrétaire-trésorier